

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

Séance du seize mai deux mille six  
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, M.M. Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON,  
Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Melle Irène BENARD, M.M. Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Mme Françoise  
DUBOURDIEU.

N°B-38/2006

OBJET : ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'OUVEILLAN :  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres restreint pour l'adduction en eau  
potable de la Commune d'Ouveillan.

Les travaux, programmés suite à la réalisation de l'étude diagnostic  
et du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Commune, se  
décomposent en 2 lots :

- lot 1 : Canalisations
- lot 2 : Traitement et télésurveillance

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 avril 2006 a  
décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
Lot 1 : canalisations	Groupement CATHAR/AMEC SPIE	537.663,50 €
Lot 2 : traitement et télésurveillance	OTV	93.414,00 €

Je vous propose :

- d'approuver les marchés avec les entreprises susmentionnées qui  
ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet  
effet au budget eau potable de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type  
administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et  
en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :  
et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

